

Infos-Brèves MORETTE

Vie communale

Bulletin d'informations municipales de Morette – Mars 2024

Le mot du Maire

Chères Morettines et chers Morettins,

Enfin le retour du printemps ! Il est vrai que si nous n'avons pas eu un gros hiver, il est toujours agréable de vivre le retour des journées ensoleillées accompagnées de la hausse du mercure. Le retour des beaux jours est synonyme pour la plupart d'entre nous de travaux de jardinage et d'entretien. Pour le bien être de tous je vous demande de respecter les horaires autorisés.

Les médias en parlent moins mais les guerres en Ukraine et en Israël sont malheureusement toujours d'actualité, quelle tristesse de voir que les commanditaires de ces conflits ne se soucient pas ou très peu des populations. J'espère la fin proche de ces folies humaines.

Le département de l'Isère va effectuer des travaux de réfection de chaussée sur tout le linéaire de la route des Collines entre le 15 et le 26 avril prochain. Pendant les travaux, une déviation uniquement pour les VL se fera par la RD153 Grand Chemin Royal et par la voie communale Route de Chatain. Une autre déviation sera possible par la route des Feugères via Cras.

Un petit mot sur les chantiers des parkings du cimetière et du City stade. L'entreprise Mandier nous a fait savoir qu'elle attendait le retour d'un temps plus sec pour débiter les travaux. Ils devraient être terminés avant fin mai.

Concernant le projet communal sur le terrain de La Croix (parcelle communale attenante au City et au Boulodrome des Feugères) la commune est passée du stade de réflexion à celui d'étude. Un bornage est en cours, le dossier avance. Pour plus d'informations je vous invite à une réunion d'échanges le vendredi 12 avril 2024 à 18h30 à la salle communale.

Un petit mot sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la nouvelle carte des aléas est arrivée en mairie fin 2023. C'est ce document des risques naturels qui est applicable aujourd'hui. Dans le cadre de la démarche PLUi, reprenez la date de la prochaine réunion tenue sur le territoire SMVIC :

Le Mardi 2 avril 2024 à la salle des fêtes de Saint-Romans à 19h00

Enfin, je vous demande de réserver le samedi 31 août prochain qui sera le jour de notre fête de village
« Morette en Fête »

Au plaisir de vous croiser...

Votre maire.

Franck DORIOL

Compte-rendu du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du Samedi 20 janvier 2024 à 10 Heures 30

Samedi 20 Janvier 2024 à 10h30, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Etaient présents :

Mmes MM. Lionel CARLIN, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO

Absents : Madame Geneviève TORRALBA, Madame Caroline EYSSARD PONCIER, Monsieur Eric DESPRES, Monsieur Didier TRICHARD, Monsieur Joseph ALBANESE

Procurations : Madame Caroline EYSSARD PONCIER donne procuration à Madame Marie-Claire GEYMOND, Monsieur Joseph ALBANESE donne procuration à Monsieur Franck DORIOL, Monsieur Didier TRICHARD donne procuration à Monsieur Julien ROUSSEL

M. Julien ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur le maire : 10H30

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2024-01 Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle,

1) Les bénéficiaires de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire sont les agents publics (fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public) ainsi que les assistants maternels et les assistants familiaux.

Les employeurs pouvant mettre en place cette prime sont les collectivités et les établissements mentionnés à l'article L. 4 du code général de la fonction publique et les groupements d'intérêt public, à l'exception de ceux de l'État et relevant de l'article L. 5 du même code.

Les agents, pour percevoir cette prime, doivent :

Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public avant le 1er janvier 2023 ;

Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public au 30 juin 2023 ;

Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, de laquelle viennent en déduction la GIPA et les éléments de rémunération mentionnés à l'article 1er du décret n°2019-133 dans la limite du plafond prévu à l'article 81 quater du code général des impôts.

Sont expressément exclus du bénéfice de cette prime :

Les agents publics éligibles à la prime prévue au I de l'article 1er de la loi du 16 août 2022 (prime « partage de la valeur »),

Les élèves et étudiants en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L.124-1 du code de l'éducation.

- 2) Considérant que les montants de la prime tels que fixés par le décret sont des montants plafonds, les montants applicables seront les suivants : Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 inférieure ou égale à 23 700 €

Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat fixé par le décret **800 €**

Montant fixé par la collectivité **800 €**

Les montants susmentionnés feront l'objet d'une proratisation en cas d'exercice des fonctions à temps non complet ou à temps partiel ainsi qu'en cas de durée d'emploi incomplète sur la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

- 3) La prime est versée par la collectivité territoriale qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime de pouvoir d'achat fera l'objet d'un versement en une fraction, pour un versement total effectué avant le 30 juin 2024.

L'attribution de la prime de pouvoir d'achat sera déterminée par l'autorité territoriale, pour chaque agent éligible, par voie d'arrêté individuel.

La prime de pouvoir d'achat est cumulable avec toutes les primes et indemnités perçues par l'agent, sauf la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'INSTAURER** la prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues ci-dessus.
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- **DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget

2024-02 Fixation de tarifs enlèvement dépôts sauvages de déchets sur la voie publique

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que les dépôts sauvages d'ordures sont de plus en plus nombreux sur la commune malgré les services de collecte existant sur le territoire. Ces incivilités nuisant à la propreté de la commune, il est rappelé que les contrevenants sont passibles de poursuites pénales pour non-respect de la réglementation existante en matière d'atteinte à l'environnement. De plus l'enlèvement de ces déchets à un coût pour la collectivité. Il serait opportun et normal de faire supporter ce coût aux personnes qui auront pu être identifiées. Ainsi, lorsqu'une infraction serait constatée, le contrevenant serait informé par courrier de la facturation relative à cet enlèvement.

Considérant qu'il appartient au maire de prendre dans les domaines de sa compétence, les mesures nécessaires pour préserver la salubrité et la santé publique, Monsieur le Maire propose de fixer un forfait de cent trente euros (130.00 €) et d'établir une facturation sur la base d'un décompte de frais réels si l'enlèvement des déchets dépasse le montant du forfait.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à dresser un procès-verbal à l'encontre des contrevenants,
- **INSTAURE** un tarif pour l'enlèvement pour dépôts sauvages de déchets,
- **FIXE** un forfait de 130.00 euros par infraction,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à facturer sur la base d'un décompte de frais réels si l'enlèvement des déchets entraîne une dépense supérieure au forfait.

2024-03 Convention de réservation unique pour les logements sociaux – gestion des flux

Considérant que la loi Elan vise à rendre plus efficace et fluide la mise en relation entre l'offre et la demande de logements sociaux, à optimiser l'allocation des logements disponibles à la demande exprimée et de s'affranchir des périmètres des différents contingents, à favoriser la mixité sociale en permettant la mobilisation du parc à bas loyer, à faciliter ainsi l'atteinte des objectifs de relogement des publics prioritaires d'une part et de mixité sociale d'autre part, à favoriser la mobilité résidentielle ;

Considérant que la gestion en flux s'applique de manière obligatoire à toutes les réservations de logements sociaux, quel que soit le territoire et le réservataire, que sa mise en œuvre au 24 novembre 2023 concerne tous les réservataires et les bailleurs, que la gestion en stock est apparue comme un facteur de rigidité pour la gestion du parc social alors que les obligations en matière de logements pour les demandeurs évoluent.

Considérant l'état des lieux effectué par les bailleurs retraçant les différents financements ouvrant des droits de réservation, et le pourcentage de 22,36 % total affecté aux collectivités dont :

15.49 % affectés à Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

43.66 % aux communes

Et 40.85% au Département,

Considérant l'obligation pour chaque réservataire de signer une convention de réservation

Considérant les deux options possibles dans le cadre d'un conventionnement avec les réservataires :

- Soit chaque commune réservataire signe une convention bilatérale avec chacun des bailleurs, de même pour l'EPCI réservataire
- Soit il est possible d'élaborer, à l'initiative de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté et celles des bailleurs et communes réservataires, une convention globale de réservation unique, valant convention de réservation pour les dits réservataires, signée par l'ensemble des collectivités réservataires dont le périmètre est inclus dans le territoire de l'intercommunalité et l'ensemble des bailleurs présents.

Cette approche collective peut favoriser une vision commune des besoins et des priorités et limiter le nombre de conventions bilatérales à signer à l'échelle du territoire.

Il est proposé à l'assemblée délibérante du conseil municipal de Morette, en référence à la proposition soumise, de signer une convention :

- Soit bilatérale avec chacun des bailleurs positionnés sur la commune
- Soit globale, en s'insérant dans la convention de réservation unique rédigée par l'EPCI avec chacun des bailleurs

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de bilatérale ou globale
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

2024-04 Frais de scolarité convention ULIS 1 et ULIS 4 Commune de Tullins

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal des conventions relatives à la participation de la commune aux frais de scolarité des enfants de Morette scolarisés en classe ULIS 1 et ULIS 4 (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à Tullins pour l'année 2022-2023 ;

Il informe le conseil municipal que cette participation a été fixée par délibération n°2023-5.5-180 du conseil municipal de Tullins du 23 novembre 2023 pour :

- ULIS 1 : 787.08 euros pour l'année scolaire 2022/2023 pour 1 enfant ;
- ULIS 4 : 433.78 euros pour l'année scolaire 2022/2023 pour 1 enfant
(Au prorata du temps de présence de l'enfant (date d'arrivée 03/04/2023))

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les conventions de participation des enfants de la commune de Morette scolarisés en classe ULIS 1 et ULIS 4 à Tullins.
- **DEMANDE** à Monsieur le maire de bien vouloir les annexer à la présente.

QUESTIONS DIVERSES :

Mare pédagogique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 20 février 2024 à 20 Heures 00

Mardi 20 Février 2024 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Etaient présents :

Mmes MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Eric DESPRES, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Julien ROUSSEL, Didier TRICHARD

Absents : Madame Geneviève TORRALBA, Madame Caroline EYSSARD PONCIER, Madame Lyliane MUZELIER, Monsieur Bastien SANGIORGIO

Procurations : Madame Caroline EYSSARD PONCIER donne procuration à Monsieur Franck DORIOL, Madame Lyliane MUZELIER donne procuration à Monsieur Joseph ALBANESE

M. Julien ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur le maire : 20h00

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 janvier 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2024-05 Approbation compte financier unique (CFU) 2023

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

Considérant, que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur Joseph ALBANESE, Adjoint aux Finances présente au Conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Franck DORIOL, Maire.
Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023.

Résultats présentés au CFU :

Section de Fonctionnement Résultat de l'exercice 2023 : **25 630.74 euros**

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 : **360 935.72 euros.**

Section d'Investissement résultat de l'exercice 2023 : **- 81 500.86 euros**

Résultat d'Investissement cumulé au 31 décembre 2023 : **- 69 382.11 euros**

Restes à réaliser : Dépenses : **24 601.85 euros**

Restes à réaliser : Recettes : **10 800.00 euros**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence du maire, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la mairie de MORETTE

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2024-06 Vote des Taux d'Imposition 2024

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2024

Taxe d'habitation : taux 13.08 %

Taxe foncière bâti : taux 31.61 %

Taxe foncière non bâti : taux 63,11 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2024

Taxe d'habitation : taux 13.08 %

Taxe foncière bâti : taux 31.61 %

Taxe foncière non bâti : taux 63,11 %

2024-07 Affectation du résultat

Monsieur le maire propose au conseil municipal, après avoir adopté le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2023 dont les résultats se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement Résultat de l'exercice 2023 : **25 630.74 euros**

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023. **360 935.72 euros.**

Section d'Investissement résultat de l'exercice 2023 : **- 81 500.86 euros**

Résultat d'Investissement cumulé au 31 décembre 2023 : **- 69 382.11 euros**

Restes à réaliser : Dépenses : **24 601.85 euros**

Restes à réaliser : Recettes : **10 800.00 euros**

Besoin de financement à la section d'investissement : $(- 69\,382.11 + (-) 24\,601.85) - 10\,800.00 \text{ euros} =$
- 83 183 .96 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au budget pour 2024., le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de **83 183.96 euros**

2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : **277 751.76 euros**

2024-08 Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement se retrouvent comme suit :

Tableau du Budget Prévisionnel 2024

FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre

DEPENSES **352 435.90 €**

RECETTES **546 862.00 €**

INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est présenté en suréquilibre

DEPENSES **387 367.45 €**

RECETTES **398 004.90 €**

Ce budget primitif inclut en section de fonctionnement l'attribution des subventions suivantes

- 300.00 € aux Restos du Cœur
- 500.00 € au Sou des Ecoles
- 200.00 € à l'Association Atout Cras
- 300.00 € à l'Association Passage – Centre Hospitalier Saint MARCELLIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Le budget prévisionnel 2024 comme présenté ci-dessus ainsi que le versement des subventions présentées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00

Ateliers en partenariat avec l'association Tin Hinan

Des dames marocaines de l'association Tin Hinan de Montpellier sont venues pour nous apprendre à faire de la broderie, du tissage et des décorations carrées, le lundi 5 février après-midi et le mardi 6 février le matin. Toutes ne parlaient pas bien le français mais on a réussi quand même à bien se comprendre et à communiquer autour de nos activités.

La broderie

Pour la broderie, on a commencé par un dessin. On a décalqué le dessin qu'on a choisi sur un tissu blanc tendu entre deux cercles. On a pris une aiguille et du fil de la couleur qu'on voulait : bleu, jaune, vert, orange... et bien d'autres encore. Avec, on a fait ces gestes : on pique et on ressort plus loin, on repique juste à côté du premier point, on plante plus loin que le deuxième et ainsi de suite. Pour finir, nous avons brodé notre prénom.

Les broderies de la classe seront exposées au musée de St Antoine l'Abbaye durant tout l'été.
Coline – Alice – Clément - Océane



Il faut un cercle en bois, une aiguille, du fil à broder et du tissu. Pour broder, il faut planter l'aiguille plus loin de notre premier trou puis revenir et piquer plus loin.

Au début, c'était un peu dur mais peu à peu nous nous améliorions. Nous avons fait une broderie chacun. C'était très bien car c'était relaxant et le résultat est joli.

Clarence

Des trois activités qui nous ont été proposées, la meilleure était la broderie. Nous avons dessiné la forme de notre choix sur un tissu puis nous l'avons brodée avec du fil coloré et une aiguille. Une fois le travail terminé, on enlève le cercle et on se retrouve avec le tissu brodé. C'était très amusant et relaxant. Nous l'avons fait dans la classe mais il faut encore les finir.

William - Océane

Les décorations carrées

Avec notre classe, nous avons fait des décorations en laine. Pour vous expliquer plus précisément, nous avons appelé des dames du Maroc qui nous ont aidés.

On a pris des pailles, nous les avons mises en forme de croix. Ensuite, on a pris une laine de la couleur de notre choix. On a fait un nœud puis on a pris la pelote et on a fait dessus-dessous. Ça a formé un carré de laine. On a changé de couleur en coupant le fil et en faisant des nœuds.

J'ai apprécié ce qu'on a fait et surtout le résultat est très joli.

Gabriel - Lucas

Fabrication des carrés de laine de couleur :

Etape 1 : nous choisissons une couleur de pelote et deux pailles.

Etape 2 : nous enroulons le fil autour des pailles croisées en forme de carré.

Etape 3 : nous changeons de couleur et ainsi de suite.

Etape 4 : on a fabriqué et ajouté des pompons, des perles ou des plumes.

Gaspard

Nous avons fait des sortes de carrés en laine de plusieurs couleurs. Nous les avons accrochés sur une branche dans la classe qu'on va exposer au musée de St Antoine l'Abbaye cet été. J'ai apprécié cette activité.

Victor - Lisa



Cette activité de création était vraiment bien. C'était agréable car la laine était douce. L'activité était organisée dans le couloir, c'était calme et détendu. Le travail était apaisant, relaxant.

Mahé

Le tissage

Nous nous sommes installés sur nos bureaux avec un métier à tisser et une dame marocaine pour nous montrer. Plusieurs fils étaient tendus à la verticale entre les cadres : c'est le fil de chaîne. Sur ces fils, nous devons passer des fils à l'horizontale en passant dessus-dessous. Le métier à tisser qu'elles ont amené est plus complexe que les nôtres à utiliser.

Simon



Les tissages et broderies sont en cours de finition dans la classe. Toutes les productions seront exposées au musée de St Antoine l'Abbaye durant l'été. Une petite réunion festive se tiendra en juin avec nos familles et celles des autres écoles participant au projet.



Ateliers en partenariat avec l'Ifac

Pour avoir confiance en soi, il faut bien se connaître, savoir tirer parti de ses qualités et se méfier de ses défauts.

Il fallait trouver ses points positifs et négatifs pour avoir confiance en soi. L'animatrice est venue pour la deuxième fois en mars. Il y a eu beaucoup de travail à l'oral. Nous avons rempli une fiche où nous disions quel animal on serait, quel plat, quel son etc. On a aussi écrit et planifié un défi chacun.
Ethan, Sarah

L'Ifac nous aide à développer notre "estime de soi". On a rempli une fiche avec des questions puis de l'autre côté, une case contenant un défi et des marches d'escalier où l'on écrivait les étapes pour arriver à le réussir. Eliot

Une personne est venue le mardi 12 mars pour nous apprendre l'estime de soi et la confiance en soi.
Malo

Une animatrice de l'Ifac nous a aidés à savoir qui on était.
On a complété un "portrait chinois" (si j'étais...). Merci pour cette activité, j'ai adoré.

Intervention en partenariat avec le musée de St Antoine l'Abbaye

Trois animatrices sont venues nous parler de l'histoire du vêtement et des tissus. Nous avons appris l'origine des fils qui servent à fabriquer le tissu. Origine animale pour la laine et la soie, végétale pour le coton, le lin, le chanvre, chimique pour la viscose.

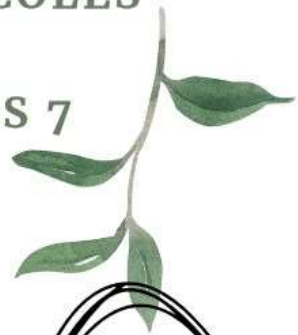
Nous avons pu toucher des tissus différents et avons tissé : nous avons poursuivi les tissages commencés dans d'autres écoles, qui seront terminés par d'autres écoles encore.

Elles nous ont laissé des documents que nous avons étudiés sur le commerce (transport et vente) et les industries liées à la fabrication du tissu (récolte ou fabrication des fibres, filage, tissage, teinture, fabrication) ainsi que sur leur impact écologique, à tous les niveaux. L'exemple du coton cultivé en Inde, filé, tissé et teint en Chine, transformé en vêtement en Turquie puis vendu en Europe ou aux Etats Unis nous a beaucoup frappé. Nous avons aussi parlé de ce que nous pourrions faire pour diminuer les pollutions liées aux vêtements.

Texte collectif



LE GRAND SOU DES ECOLES
ET
L'ASSOCIATION DES 7
COLLINES



Chasse
aux
oeufs à
17h30

le
06/04/2024

Karaoké
à 19h30

Snack

Pensez à
prendre
votre
panier pour
stocker vos
oeufs

Concours du
meilleur
déguisement

Réservation
avant le
28/03/2024
via le QRcode ou
par mail



SCAN ME

Grandsoudesecoles@gmail.com



Du côté des aînés

Nos aînés continuent de se retrouver un mercredi sur deux à la salle communale.

Au retour des beaux jours nous déplacerons une après-midi récréative au boulodrome, ce qui permettra de déjeuner ensemble autour d'un barbecue.

Dès que la date sera fixée, celle-ci vous sera communiquée.

VIE ASSOCIATIVE

Amicale Club Boules de Morette



Voici le calendrier des concours 2024 :

Samedi 30 mars à 13h30 : Challenge Maurice Jobin
32 simples - 3^{ème} et 4^{ème} division

Jeudi 9 mai à 13h30 : Challenge de la Municipalité
32 doublettes - 3^{ème} et 4^{ème} division
Finale : vendredi 10 mai à 18h

Vendredi 31 mai à 18h00 : Challenge Blanchard et Belle
32 doublettes - 3^{ème} et 4^{ème} division
½ et Finale : vendredi 14 juin à 18h

Vendredi 28 juin à 18h00 : Challenge Martial Perrot Berton
32 doublettes - 3^{ème} et 4^{ème} division
½ et Finale : vendredi 5 juillet à 18h

Vendredi 19 juillet à 18h00 : Challenge Trapet et Debernardi
32 doublettes - 3^{ème} et 4^{ème} division
½ et Finale : vendredi 26 juillet à 18h

Mercredi 7 août à 14h00 : Challenge Libério Patroncini
32 doublettes mixte - 3^{ème} et 4^{ème} division

Inscriptions uniquement au 04 76 07 83 60

Afin de préserver la préparation des jeux pour les challenges, la municipalité de Morette a pris un arrêté interdisant aux personnes désirant jouer à la pétanque ou autres, l'accès aux jeux de boules la veille et le jour des compétitions.

M. le maire vous demande de respecter cet arrêté, son non-respect se verra sanctionné.



L'association a débuté cette nouvelle année le 20 Janvier par une soirée galettes-adhésions.

De nombreux adhérents et futurs adhérents étaient présents et ont pu à cette occasion renouveler leur adhésion 2024.

Pour les retardataires, il est encore temps d'adhérer.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 2 Février au cours de laquelle nous avons fait le bilan des manifestations 2023 et les prévisions des animations 2024.

Avec en nouveauté cette année :

Une soirée Karaoké le 6 Avril (des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres).

Fête de la musique le 21 Juin en extérieur.

La soirée se déroulera en 2 temps : une première partie consacrée aux musiciens ou chanteurs de la commune et la deuxième partie, présence d'un groupe.

Pour cette occasion, nous lançons un appel à tous musiciens ou chanteurs de la commune qui désireraient participer à cette soirée.

Se manifester auprès de Lucien Tavares : 06 77 57 29 53

Les fournées de pains sont maintenues ainsi que la soirée Beaujolais et le Téléthon.

Dès l'arrivée des beaux jours, la pétanque du dimanche matin reprend. Tous les amateurs de Pétanque sont les bienvenus.

Le bureau a été reconduit :

Lucien Tavares	Président	Laurent Blanchon	Vice -Président
Pascal Bez	Trésorier	Véronique Volpe	Trésorière adjointe
Fabienne Trichard	Secrétaire	Julie Coulon	Secrétaire adjointe

De nouveaux membres ont rejoint le CA :

Maryline Perrot-Berton, Eric Massit, Raphael Jourdan, Christian Rambert.

Le 9 Mars, nous avons organisé une fournée de pain qui a eu un franc succès même au-delà de notre commune.

Ce même jour, le sou des écoles Cras-Morette organisait sa traditionnelle vente de fromages au terrain de boules. Une ambiance détendue où régnait la bonne humeur.



Rallye-raid humanitaire en 4L au Maroc du 15/02/2024 au 27/02/2024

Après avoir déposé nos dons à la Croix Rouge française (qui a récolté 9 tonnes de denrées le 15 février dernier, le cœur plein d'entrain, excités à l'idée de se lancer dans l'aventure avec cette belle 4L. Les French Drivers, c'était notre nom d'équipage.

Nous avons d'abord parcouru l'Espagne du nord au sud (1150km) pour rejoindre San Roque et ainsi prendre le bateau direction Tanger au Maroc. Les premières étapes dans ce pays étaient relativement paisibles entre cols et route ; hormis les nuits sous les 5° à 1600m d'altitude, puis nous sommes arrivés à Merzouga aux portes du Sahara. C'est ici que nous avons déposés les fournitures sportives et scolaires à l'association « Enfants du Désert » qui a récolté plus de 10 tonnes et qui pourra ainsi construire 2 nouvelles écoles et 3 points sanitaires. C'est aussi à Merzouga que les choses se sont corsées : enlisements dans le sable, pièces qui nous lâchaient, soleil brulant, mais nous avons tenus bon et après 300km de pistes à manger du sable et en se dirigeant grâce au roadbook (livre d'orientation) nous avons vaincus les Dunes. Des paysages grandioses et des coucher de soleil dignes de cartes postales.

Dernier jour, après un col de 2200m et quelques pannes nous sommes arrivés à Marrakech où nous avons pu visiter la ville et sa culture avant de rejoindre la soirée de remise des prix. Dès le lendemain nous sommes repartis pour presque 3000km pour rejoindre Tanger, traverser en bateau pour remonter l'Espagne et rentrer en France. Fin de l'aventure à Orange (France) où après 8600km exactement la 4L a lâché son dernier vrombissement.

Pour ma part, si je devais résumer le 4L trophy je dirais que c'est une expérience unique à faire dans sa vie, où nous avons rencontrés des amis formidables, pu découvrir un élan incroyable de solidarité entre les équipages mais aussi envers les associations, pu découvrir un pays aux décors sublimes et un peuple si accueillant. C'est avec un peu de tristesse mais beaucoup de bons souvenirs que je finis ce rallye-raid unique en son genre.

Encore un immense merci à nos soutiens, famille, amis et surtout aux 7 collines de Morette sans qui cette aventure n'aurait pas été possible.

Quentin Massit, Co-Pilote des French Drivers édition 2024



Salon concept By B

Bonjour à tous, avec l'arrivée du printemps et du soleil, prenez un instant pour vous... Venez redonner un coup d'éclat à vos cheveux avec notre gamme de soins classique, Botox, lumière... Avec l'arrivée du printemps, une coupe leur fera le plus grand bien avant l'arrivée du soleil... Si vous avez envie de changement, j'ai toute une gamme de couleur à vous proposer les nuances de base jusqu'au plus flashy... L'arrivée du soleil est également l'arrivée des beaux blonds... Du blond naturel, en passant par le blond beige, blond sable ou blond polaire, chacun sa nuance pour convenir, au goût de tout le monde... comme toujours également pour vous, messieurs, prenez un instant de détente pour venir vous occuper de vos cheveux et de votre barbe... Avec l'arrivée des beaux jours

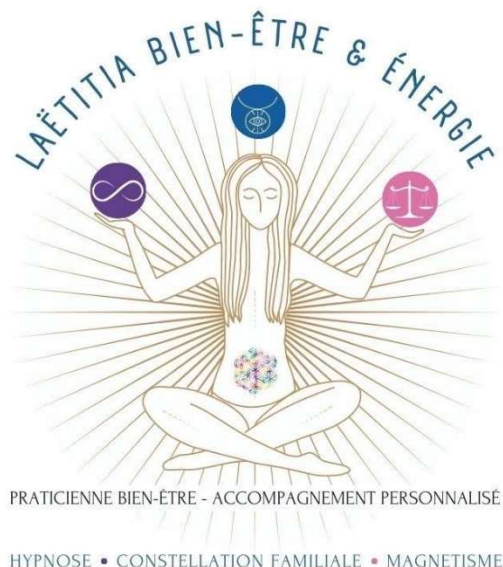


C'est le retour des mariages et des baptêmes. N'hésitez pas à me contacter afin que je puisse vous proposer mes services de coiffure. (Coiffage et chignon...) Mais également les prestations de maquillage pour ces événements.

Je vous souhaite de bien accueillir le printemps, et au plaisir de vous voir bientôt.

Bastien salon concept by B
0640073319

LAËTITIA BIEN ÊTRE ET ENERGIE





Laëtitia Kuchle
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
THÉRAPIES BRÈVES & ALTERNATIVES

20 chemin de la Guittardière
38210 MORETTE

 06.27.43.27.01
 laetitia.accompagnement@gmail.com
 www.laetitia.kuchle.net

CONSTELLATION FAMILIALE
MAGNETISME-HYPNOSE



« À mon compte depuis 2006 en soin esthétique et 2013 dans l'accompagnement, je vous propose mes services pour prendre soin de vous sur tous les plans : physique, psycho-émotionnel et énergétique. Je me suis formée avec des approches alternatives et des thérapies brèves au cours de ces dix dernières années.

Depuis 2013, ma mission est de vous accompagner et de transmettre les possibilités de surmonter les obstacles les plus difficiles et de commencer à vivre plus heureux et plus sereinement.

Je vous accompagne dans les différents passages de votre vie qui vous provoquent un blocage, un mal-être, un besoin de transformation, de compréhension ...
Le champ d'action des séances est très large.

N'hésitez pas à me contacter au 06 27 43 27 01
Vous trouverez toutes les informations sur mon site internet www.laetitia.kuchle

Lumineusement,

Laëtitia KÜCHLE »

En te remerciant,



HATHA YOGA

HATHA YOGA

Morette

Lundi

9h15-10h15

Salle des fêtes

Sur inscription,
120€ les 10 cours,
280€ l'année

Laura 06 99 45 75 81



Les Merveilles de l'Hérault

JOBS d'été

SAVE THE DATE
FORUM **JOBS**
D'ÉTÉ
TULLINS



MERCREDI
3 AVRIL 2024
14 H > 16 H
SALLE JEAN MOULIN

DE 16 À 25 ANS

+ D'INFOS
04 76 07 00 05

En partenariat avec les communes
de Pollénas, St-Quentin-sur-Isère, Vourey.

Maison
Emploi
Pays Vercors / Sud Isérois

TULLINS



ENVIRONNEMENT

La commune de Morette est engagée dans la lutte contre le frelon Asiatique.

Comme l'an dernier la municipalité a acquis des pièges à frelons.

Si vous désirez participer à la Campagne de piégeage, vous pouvez retirer un piège auprès du référent.
Vous pouvez également lui signaler la présence d'un nid.

Référent :

M. MASSIT Eric.
Route des Acacias 38210 MORETTE
06 37 87 43 65



Le Frelon Asiatique : espèce envahissante

Le frelon asiatique est apparu en Isère en 2011, en remontant les cours d'eau du Rhône et de l'Isère, pour s'installer progressivement sur notre territoire. De fait, pour construire leur nid en fibres de cellulose, les frelons asiatiques ont besoin d'eau et de bois.

Aujourd'hui, présent sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de signalements de nids progresse chaque année.



Situation inquiétante en Isère

La destruction des nids a permis de limiter l'explosion mais n'est clairement pas suffisante.

2019 : 27 nids

2022 : 3833 signalés, dont 1000 ont été détruits.

2023 : 1229 nids détruits



Risques sanitaires



Risques pour la sécurité et la santé publique : le frelon asiatique est peu agressif lorsqu'il est seul, mais la colonie peut s'avérer dangereuse. Risques d'attaques et de piqûres multiples en cas de perturbations involontaires du nid par des travaux agricoles, d'entretien, ou par accident notamment (ex : taille de haie).

Plan Piégeage de Printemps en AuRA

Une opération expérimentale, de piégeage de printemps, structurée et encadrée sur tout le territoire AuRA pour une durée de 3 ans, est menée par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal (FRGDS). Un réseau de référents départementaux est chargé de la coordination des actions locales, renforcé par des référents communaux.

Objectifs : maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et garantir la sécurité des populations.

Piégeage sélectif = impact limité sur la biodiversité



Objectif : Piéger les reines fondatrices au printemps pour diminuer l'installation des nids secondaires et leurs conséquences sur la population et les ruchers des zones piégées.

Un piège sélectif a été mis au point pour capturer les frelons asiatiques. Un appât liquide (renouvelé régulièrement), au fond du piège, attire les frelons. Une fine grille est maintenue au dessus de l'appât dans le but de récupérer et libérer les insectes de taille moyenne. Pour les plus petits, des orifices ont été percés dans le corps du dispositif leur permettant ainsi de s'en échapper.



La reine fondatrice

La reine fécondée à l'automne, a passé l'hiver tapie à l'abri et réapparaît aux beaux jours (février/mars).

Elle va construire un nid dit « primaire », au printemps, où elle va pondre une centaine d'œufs. C'est à ce moment-là qu'elle peut être attrapée car elle est en recherche de nourriture : protéines et sucre.



Une reine fondatrice piégée = un nid en moins

Apprenez à mieux le connaître

AUCUN PRÉDATEUR NATUREL

Nom : **VESPA VELUTINA NIGRITHORAX**
ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE



FRELON D'EUROPE VS FRELON ASIATIQUE
Frelon d'Europe : abdomen à dominante jaune clair, avec des bandes noires. Tête jaune de face et rouge au dessus. Thorax et pattes brun-rouge. Les ouvrières mesurent entre 18 et 35 mm.
Frelon asiatique : abdomen à dominante noire, avec une large bande orange et un liseré jaune sur le premier segment. Tête orange vue de face. Pattes jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm. Le frelon asiatique compte 22 espèces, celle présente en Isère se nomme Vespa Velutina.

LA NOURRITURE DU FRELON ASIATIQUE
1 nid de frelon consomme 10 kgs d'insectes à l'année. Le frelon asiatique recherche également des protéines animales sur les étals des marchés de plein air, et du sucre qu'il prélève sur les fruits à maturité, proches de la récolte (vergers de production).

10 KG



IMPACT BIODIVERSITÉ

Grand prédateur d'abeilles, le frelon asiatique fait de nombreux dégâts dans les ruchers et auprès des insectes pollinisateurs.

il est responsable d'une atteinte forte de la biodiversité du fait de la pression de prédation généraliste qu'il exerce sur une importante diversité d'insectes tels que les papillons, les mouches ou encore les araignées.



SIGNALER UN NID



[HTTPS://WWW.FRELONSASIATIQUES.FR/SIGNALEMENT](https://www.frelonsasiatiques.fr/signalement)

Agriculteurs, apiculteurs, chasseurs, habitants, randonneurs,... Signalez les nids de frelons asiatiques visibles durant l'hiver, sur notre commune, pour élaborer une stratégie de piégeage au printemps.

LES RÉFÉRENTS FRELON ASIATIQUE CRAS ET MORETTE

A Cras,
Andrée Charrin - 07 82 61 78 72
Françoise Déplantes - 06 87 92 34 72

A Morette,
Eric Massit - 06 37 87 43 65

Les référents restent à votre écoute



**Vous aimez les espaces naturels proches de chez vous ?
Vous souhaitez qu'ils soient préservés ?**



**Participez à notre
enquête en ligne !**

Scannez ce QR code
pour accéder à l'enquête



ou tapez

<https://mpt.link/reconnect>



Petits rappels pour le bien de tous

Déchets verts : le brûlage à l'air libre est interdit !

Source d'émissions de polluants (particules, dioxines, benzène...), le brûlage des déchets verts en ville comme à la campagne est interdit dans le département de l'Isère par arrêté préfectoral.

Un arrêté préfectoral relatif au brûlage des végétaux interdit de façon permanente aux particuliers, les incinérations de déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, en raison des nuisances d'odeurs ou de fumées, d'incendie. Ces fumées émettent des polluants dont les particules sont cancérogènes.

Les déchets doivent être compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie

Nuisances sonores

Pour le respect du voisinage et la pollution sonore, vous êtes priés de respecter les horaires des arrêtés préfectoraux d'utilisation de tous les engins à moteur.

Ils sont les suivants :

En semaine, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19h.

Les dimanches et jours fériés, seulement le matin de 10h à 12h.

REUNION PUBLIQUE PADD PLUi

Dans le cadre de la démarche PLUi, reprenez la date de la prochaine réunion tenue sur le territoire SMVIC :

- **Le mardi 2 avril 2024** à la salle des fêtes de Saint-Romans à 19h00

Ce sera l'occasion d'une présentation des principales orientations du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables**, débattu en conseil communautaire du 1^{er} février 2024.

Relais infos familles

Votre interlocuteur privilégié

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté s'attache à faciliter l'accès aux différents modes de garde de jeunes enfants et à accompagner les parents dans toutes leurs démarches d'inscriptions dans les structures enfance ;
(multi accueils) et jeunesse (accueils de loisirs).

Ainsi le Relais Infos Familles (RIF) est votre interlocuteur privilégié pour :

- Les modalités et procédures d'inscriptions pour les multi accueils (mode de garde pour votre enfant (0-3 ans),
- Les modalités et procédures d'inscriptions pour les accueils de loisirs (l'accès au portail citoyen et son fonctionnement...) et les séjours.

Pour contacter le RIF, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse rif@smvic.fr ou bien appeler à l'un des numéros suivants :

A Saint-Marcellin / 04 76 64 86 84 • le mardi de 10h à 12h30 • le jeudi de 10h à 12h30 et de 15h à 16h30 Maison de l'intercommunalité, 7 rue du colombier	A Vinay / 04 76 64 09 50 • le lundi de 8h à 12h30 • le mercredi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h • le vendredi matin de 9h à 12h Pôle multiservices, 3 avenue Brun Faulquier		
A Saint-Romans / 04 58 88 00 25 <table><tr><td><i>Hors vacances scolaires</i> le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h le jeudi de 13h30 à 15h</td><td><i>Pendant les vacances scolaires</i> le lundi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h le mardi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h le mercredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 le jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h</td></tr></table> Pôle multiservices, 171 rue du 19 mars 1962		<i>Hors vacances scolaires</i> le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h le jeudi de 13h30 à 15h	<i>Pendant les vacances scolaires</i> le lundi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h le mardi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h le mercredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 le jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h
<i>Hors vacances scolaires</i> le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h le jeudi de 13h30 à 15h	<i>Pendant les vacances scolaires</i> le lundi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h le mardi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h le mercredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 le jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h		

Formations au compostage individuel



Depuis le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets doit être généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets doit être généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

La gestion de proximité consiste à traiter les biodéchets au plus près de leur lieu de production. Cela peut passer par le compostage individuel, chez soi, ou par un bac de compostage partagé, installé dans votre commune ou en pied d'immeuble.

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté vend des composteurs d'extérieur et d'intérieur, développe l'installation de sites de compostage partagé et accompagne les usagers dans une démarche collective ou individuelle.

Des formations au compostage individuel sont proposées tous les mois aux particuliers souhaitant s'équiper ou étant déjà équipés d'un composteur :

- Vendredi 05/04/24 (14h-16h)
- Samedi 27/04/24 (10h-12h)
- Mercredi 15/05/24 (9h-11h)
- Lundi 27/05/24 (14h-16h)
- Samedi 08/06/24 (10h-12h)
- Vendredi 28/06/24 (14h-16h)

Deux formations spécifiques lombricompostage :

- Vendredi 17/05/24 (16h-17h30)
- Vendredi 04/10/24 (16h-17h30)

Les formations se dérouleront à la déchèterie intercommunale à Saint-Sauveur. Sur inscription.

Associations, écoles, copropriétés... Le service Gestion et Valorisation des déchets peut venir à votre rencontre afin d'établir un état des lieux et vous proposer des solutions.

Pour plus d'informations sur les formations ou/et sur les composteurs :

04 76 38 66 03 / contact.dechets@smvic.fr

Déchèterie intercommunale. 38160 Saint-Sauveur

Ludotour

Vendredi 5 Avril



16H30 - 22H

**Notre-Dame-
de-L'Osier**



jeux et jouets pour toute la famille



Ludothèques intercommunales

La Ludo
Saint-Marcellin
04 76 38 06 82

Ludibul
Saint-Romans
04 58 88 00 23

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Expositions



Toutes les informations sur notre intercommunalité

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

ETAT CIVIL



Naissance :

Elinoa, Vassilia EYMARON née le 20 janvier 2024 à Morette, fille de Mme Maroussia Vian et de M. Johann Eymaron.

Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion, partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à : commune.morette@wanadoo.fr.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58
Responsable de publication : Franck Doriol
Ne pas jeter sur la voie publique